Rencontre avec le député Descœur

L'intersyndicale FSU, FO, SUD Education et CGT Educaction a rencontré vendredi en fin de matinée le député Vincent Descœur afin d'évoquer avec lui le projet de réforme des retraites.

Mr Descœur était enseignant, et connaît bien le métier, la difficulté de ce métier, le déroulement de carrière et le montant de la retraite d'un enseignant, contrairement au président Macron (cf. débat à Rodez, à partir de 4 min).

Le député nous a informés qu'il avait reçu, quelques heures auparavant, les premières bribes de texte officiel de ce projet de réforme. Comme la sénatrice Costes avant les congés de Noël, il confie avoir eu les informations jusqu'à présent via les médias et les syndicats.

Pour Mr Descœur, le premier souci dans les bribes de textes qu'il a reçues, c'est la fausse promesse d'une retraite minimum à 1000€. En effet, il est maintenant confirmé que pour pouvoir prétendre à une retraite à 1000€, il faudra avoir travaillé une carrière complète, soit 43 ans, au SMIC. Il s'est engagé à dénoncer cet « enfumage ».

Concernant les enseignants plus particulièrement, le député reconnaît que le débat autour de la réforme des retraites a fait émerger au grand jour la faible rémunération des professeurs. Il a évoqué les négociations dont le Ministre Blanquer se fait l'écho, à savoir une revalorisation salariale à hauteur de 10 milliards d'euros sur 17 ans. Balivernes, selon le député. Aucun gouvernement politiquement censé ne peut faire une telle promesse, et ce pour plusieurs raisons : la première, c'est qu'il n'y a pas cet argent ; la seconde, dans 2 ans, un autre gouvernement sera en place. Autant dire que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent…

Nous avons bien rappelé à Mr Descœur, comme nous l'avions fait à sa collègue sénatrice, qu'une éventuelle « compensation » afin que les retraites des enseignants ne diminuent pas ne devait pas être confondue avec la revalorisation salariale attendue depuis des années. Ces deux dossiers doivent être déconnectés l'un de l'autre. D'autre part, il est impensable que les tâches des enseignants, ainsi que leur temps de travail, soient alourdis.

Le député a longuement insisté pour connaître les points sur lesquels les enseignants seraient prêts à négocier. Il a beaucoup insisté sur l'introduction du critère de pénibilité. Pour l'intersyndicale, la pénibilité est présente pour tous les travailleurs : il est de plus en plus difficile de travailler jusqu'à 60 ans. Nous lui avons donc rappelé la position de l'intersyndicale concernant le projet de réforme des retraites : nous ne voulons pas quelques compensations mais le retrait de ce projet de réforme par points et le maintien du salaire continué du code des pensions calculé sur les 6 derniers mois, et ce pour tous les fonctionnaires. Des améliorations du système actuel sont envisageables, sans détricoter l'existant.

Comme nous l'avions fait avec la sénatrice Costes, nous avons invité le député à user de sa fonction afin de diffuser largement sa critique du projet de réforme des retraites, que ce soit dans un média télévisé ou par le biais d'une tribune co-signée avec ses collègues parlementaires. En effet, la propagande et la désinformation diffusées dans les médias doivent être contrées par tous les moyens.

La prochaine rencontre aura lieu à Mauriac, avec le député Bony, vendredi 17 janvier.

Aurillac, vendredi 10 janvier 2020